Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203202-20260320-DELIB11_26-DE




*Département des Côtes d'Armor*
*Mairie de SAINT-NICODEME*

*N°11/2026*

**Séance du 20 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars à 18 heures, le Conseil Municipal,
Dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence
De M. CHAMPAGNE Xavier, Maire.

Date de convocation : 20/03/2026
Date d'affichage : 24/03/2026
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de Conseillers présents :11
Nombre de suffrages exprimés :11

**Présents :** CHAMPAGNE Xavier, BELLEC Camille, DAVID Christian, PRAULT Véronique, DONIOU David, DAMON Martine, , PHILIPPE Christine, PINSCHOF Dimitri, TYHÉAU Dany, MÜLLER Évelyne, GUYOMARD ÉRIC, NOTTEAU Delphine, DAGORNO Philippe.

**Absents : 0**

**Délibération 11/2026 : Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Xavier CHAMPAGNE, Maire ;

Après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le CFU de la commune fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 24 927.54 €
Un déficit d'investissement de 111 879.47.11€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire de Saint-Nicodème,
Xavier CHAMPAGNE

MAIRIE DE SAINT-NICODÈME (Côtes-d'Armor)